Nations Unies S/PV.8503

Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8503e séance

Mardi 9 avril 2019, à 10 heures
New York

Président :	M. Heusgen	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Matjila
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alfassam
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Lewicki
	République dominicaine	M. Trullols Yarba
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

19-10389 (F)

Document adapté Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour les précieuses contributions apportées à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2019/3.

La séance est levée à 10 h 10.